

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 25 septembre 2015**  
**(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

**EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Bassin à Flots -  
Cession d'une emprise à détacher des parcelles cadastrées RX 14, 19 et 88  
d'une contenance totale d'environ 9a 82ca - Autorisation - Décision**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Antérieurement à la création du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à flots et à l'élargissement de la rue Lucien Faure dont les travaux sont en cours, Bordeaux Métropole s'est rendue propriétaire de différents biens immobiliers dont tout ou partie peuvent être aliénés car ne présentant plus d'intérêt pour la réalisation des projets dans ce secteur.

A l'intérieur du périmètre du PAE dans l'îlot dénommé C10, notre établissement est propriétaire d'un ensemble de parcelles en nature de terrain à bâtir d'une contenance totale d'environ 9a et 82 ca à prendre ou à détacher des actuelles parcelles cadastrées RX 14, 19 et 88 ; le solde des biens constituant cet îlot étant détenu par la SAS Eiffage immobilier atlantique.

Afin de compléter sa réserve foncière et de réaliser un projet immobilier conforme au permis de construire obtenu le 19 décembre 2014 et au terme des pourparlers avec les représentants de la société Eiffage, un accord amiable a pu être dégagé par la signature d'une convention sur la base d'un prix unitaire de 700 euros le m<sup>2</sup> hors TVA, qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine en notre possession.

Cependant, compte tenu de l'état du sous sol dans ce secteur dont les études environnementales ont mis en évidence une pollution et en considération du traitement à prévoir pour s'assurer de la complète dépollution du site, il est proposé à titre transactionnel de défalquer du prix de vente susvisé une somme forfaitaire de 20 euros HT le m<sup>2</sup>, soit un montant global de 19 640 euros pour tenir compte des travaux de dépollution qu'aura effectuer Eiffage, sous son entière responsabilité, à ses frais et sans recours contre Bordeaux Métropole à quelque titre que ce soit.

Dans ces conditions le prix global de cession serait ramené à 816 euros le m<sup>2</sup> (dont 136 euros de TVA au taux de 20 %) soit pour la surface considérée d'environ 982 m<sup>2</sup> un montant de 801 312 euros(dont 133 552 euros de TVA au taux de 20 %).

Il est également précisé que Bordeaux Métropole bénéficiera de la part de l'acquéreur d'une garantie financière d'achèvement quant à la réalisation du programme immobilier.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales article L 5211-37,  
**VU** la délibération n° 2010/0136 du 26 mars 2010 instaurant le PAE des bassins à flots,  
**VU** la convention de vente en date du (en cours de signature)  
**VU** l'avis de France Domaine n° 2014-063V2633 en date du 18 novembre 2014.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de vendre à la société Eiffage immobilier atlantique les biens qu'elle possède pour réaliser le projet de construction de logements,

**DECIDE**

**Article 1 :** la vente en l'état au profit de la SAS Eiffage immobilier atlantique sise 5 place Ravezies à Bordeaux, immatriculé au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Bordeaux sous le n° 341 158 251, d'une emprise en nature de terrain nu d'une contenance d'environ 9a 82ca à prendre ou à détacher des parcelles RX 14, 19 et 88 sises à Bordeaux rue Canis et cours Balguerie Stuttenberg et ce moyennant le prix de 801 312 euros dont 133 552 euros de TVA au taux de 20 % (soit 680 €/m<sup>2</sup> hors TVA) à un prix légèrement inférieur à l'avis de France Domaine susvisé et aux conditions stipulées dans la convention de cession.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et actes afférents à cette transaction.

**Article 3 :** la recette correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours Chapitre 77, Compte 775, Fonction 824.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2015

M. JACQUES MANGON